



Réunion d'information

Le retour d'agents redéployés 3^e volet

Compte-rendu de la séance du

27 octobre 2021

Ce jour, l'UNSA Douanes, était conviée à un groupe de travail traitant du troisième rapatriement d'agents de la surveillance redéployé en province.

Au 1^{er} Décembre 2021, retour de 50 Agents

Afin de répondre aux besoins d'ADP, en vue d'une hausse du trafic aérien et d'être en capacité d'absorber les arrivées et départs des vols Américains. Puisque les citoyens européens vont de nouveau être autorisés à voyager aux USA.. Pour le réouverture du Terminal 2C prévue le 15 décembre.

Pour renforcer les services, le Directeur Interrégional a annoncé le retour de 50 agents redéployés « province » à la DIPA, ainsi que des mouvements d'agents redéployés en interne.

Une danse à trois temps

Cette montée en charge se fera en 3 volets

- **1- La BSET2C :**

Le T2C verra l'apport de

- 11 agents originaires du T2C redéployés en province
- 18 agents originaires du T2C redéployés en interne
- 15 agents originaires du T1 redéployés en province

Les 15 agents concernés originaires du T1 intégreront provisoirement la BSET2C. Le DI s'engage à réaffecter les agents T1 à la BSET1 dès la réouverture du Terminal 1.

Selon le DI, ADP estime une éventuelle réouverture du T1 fin 2022 début 2023. Un retour actif des vols asiatiques serait déterminant.

De plus 14 autres agents originaires du T1 réintégrerons la DIPA au 1^{er} Décembre pour combler les retours des agents (redéployés internes) du T2C dans leur service. Ces 14 agents se verront affectés, toujours provisoirement selon les engagements du DI, à la BSET2A et la BSET2BD.

- **2- La BSET3**

Pour le moment, le T3 est doté de 25 agents d'après le directeur. L'enjeu de la mission « piste » nécessite selon la direction des moyens humains plus importants.

C'est pourquoi le DI a pris la décision de renforcer le service en rappelant :

- 1 agent originaire du T3 redéployé en province
- 10 agents originaires du T3 redéployés en interne

L'objectif étant au 1^{er} Décembre d'étoffer les effectifs à 36 agents pour la BSET3

• 3- BSERI – LE BOURGET

Le directeur a également annoncé le retour des 6 agents redéployés de la BSERI et de l'agent redéployé du Bourget.

Parmi les 81 de nos collègues encore redéployés en province, 50 d'entre eux sont rappelés par la DIPA. La direction s'engage à communiquer les informations le mercredi 27 octobre, permettant ainsi aux collègues concernés de prendre leurs dispositions.

Ne resteront, plus que 31 de nos collègues encore redéployés en province. Et il en va de la volonté du Directeur Interrégional de les rapatrier à Roissy au plus vite : « Si ça ne tenait qu'à moi, je ferais rapatrier tout le monde », pour des questions de ressources humaines mais également pour des raisons économiques. Il explique que l'arbitrage vient de négociations compliquées avec la Direction Générale.

La Direction conserve pour le moment son engagement de faire réintégrer les agents dans leur service d'origine. Sans oublier les collègues du T1 qui attendent patiemment la réouverture de leur Terminal

A la Direction Générale de palier les carences d'effectifs pour 2022, du fait du BREXIT.

Certaines Directions ne verront pas d'un bon oeil le départ de ces agents DIPA, au passage signalons que les frais de missions sont pris sur le budget DIPA.

Puisque pour renforcer leurs services en sous effectifs liés au Brexit en Bretagne, Normandie et Hauts de France, l'administration a profité de la Covid et des conséquences sur le trafic aérien, pour utiliser les agents de la DIPA pour masquer son manque d'anticipation en matière de ressources humaines.

Attention de la Direction portée sur les Congés Annuels

S'appuyant sur des extractions de données via Mathieu, concernant l'activité en CA des agents. Il est apparu que bon nombre n'avait pas posé de CA, ou que très peu, durant leur période de redéploiement en province.

Le DI a affirmé « les collègues redéployés étaient au courant des conditions », « les collègues peuvent poser leurs CA au mois de novembre pour préparer leur retour ». Le DI se donne le droit de refuser des congés si ceux-ci couvrent l'intégralité du mois de Décembre, car risque d'opposition entre les agents non redeploies qui ne voudront poser des CA en cette période.

Pour rappel, l'alimentation d'un Compte Epargne Temps se fait par le report des congés annuels, sans que le nombre de jours pris dans l'année puisse être inférieur à 20.

Le Tableau Interne de Mutation

Nous sommes intervenu concernant le Tableau Interne de Mutation (TIM), la direction affirme qu'il ne sera pas bouleversé par les mouvements internes qu'elle effectue pour le rapatriement. Elle confirme également, qu'elle n'empêche pas les agents à s'y inscrire mais se réserve le droit, comme ça l'a toujours été, de faire muter un agent au sein de sa DR selon son classement et selon les besoins des services sollicités.